

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**L'impact de la liaison Tihange-Strée-Tinlot
sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle**

Monsieur le Ministre,

Inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle font partie du patrimoine wallon par le tracé des sentiers et la présence des monuments qui les jalonnent. La Wallonie en compte 7 et cela brasse de nombreux touristes et pèlerins.

A Modave, suite à la réalisation de la phase 2 de la liaison Tihange-Strée-Tinlot, le chemin historique de Saint-Jacques de Compostelle traversant la N684 est coupé en deux au niveau du chemin dit « Saint-Loup ». Si cela ne provoque pas de problème majeur à l'heure actuelle puisque la route est fermée à la circulation, il se posera à l'ouverture de celle-ci.

Et pour cause, il me revient qu'aucune alternative praticable pour la mobilité douce n'est prévue pour conserver/dévier ce cheminement.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de cette situation? Au vu de la renommée des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et afin de garantir la sécurité de tout un chacun, quelle(s) alternative(s) allez-vous proposer? La création d'un passage souterrain ou d'une passerelle sont-elles des alternatives étudiées par vos services? Qu'en est-il de leur réalisation et à quelle échéance pouvons-nous les attendre?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Novembre 2022]

J'ai en effet bien connaissance de cette situation, puisqu'elle fait partie des questionnements de la Commune de Modave.

Néanmoins, je rappelle que ce tronçon de la phase 2 a été réalisé il y a plusieurs années, et que les aménagements prévus ont été couverts par un permis d'urbanisme.

Les pèlerins utilisant ce sentier pourront naturellement utiliser les nouvelles infrastructures permettant de longer et de traverser la liaison (chemin bi-bandes en béton le long de la liaison, les passerelles qui seront construites, etc.)

Comme discuté dernièrement avec les autorités communales de Modave qui nous ont interpellé sur le sujet, bien que ce chemin rejoigne la liaison sur le territoire de la commune de Huy, la création d'un passage souterrain, voire d'une passerelle, ne semble pas réaliste à cet endroit. Le besoin ne justifie pas un pareil investissement public, sachant que d'autres besoins plus urgents existent ailleurs et que des cheminements alternatifs sont possibles dans le cas présent.